prent établies par l'enquête judiciaire, passe à l'ordre du jour ».

M. Massabuau demande l'addition de cette formule : « et approuve que les théories collectivistes qui ne savent qu'à leurrer les travailleurs. »

Vote de l'ordre du jour de confiance

On vote sur l'ordre du jour de confiance qui est adopté par **299** voix contre **231**.

Déclaration de M. Massabuau

M. Massabuau monte à la tribune pour défendre son addition. (Protestations et bruits divers sur plusieurs bancs.

M. Massabuau. — Tout à l'heure le président du Conseil, dans son langage imagé et impressionnant (rire divers) nous a fait entendre le langage d'un homme de gouvernement. Mais derrière le président du Conseil, il y a M. Millerand, dans un admirable discours à St-Mandé, a résumé la doctrine collectiviste.

C'est la seule raison qui m'empêche de voter jusqu'à ce jour pour le gouvernement. Le président du conseil a toujours été l'ennemi de la doctrine collectiviste.

Est-ce lui qui a laissé pavoiser devant M. Millerand, qui est en M. Millerand qui est rangé à la politique de M. Waldeck-Rousseau ?

M. Waldeck-Rousseau. — Je n'étonne que M. Massabuau éprouve des doutes précisement à propos d'actes et de paroles que M. Massabuau lui-même a approuvés.

Le gouvernement, ajoute le président Conseil, ne peut voir dans la motion de M. Massabuau qu'une question de doctrines et d'opinions philanthropiques. (Applaudissements à gauche).

M. Massabuau. — Le gouvernement approuve-t-il ou reproche-t-il ma motion ?

M. Waldeck-Rousseau ne répond rien et on passe au vote.

Vote de l'addition Massabuau

L'addition est adoptée par **272** voix contre **57**. (Applaudissements à gauche et au centre, bruit prolongé).

M. Rouanet. — Mes amis et moi avons voté contre l'addition de M. Massabuau qui est contraire à nos doctrines. (Bruit).

M. Firmin Faure. — Il y a longtemps que vous vous êtes assis devant. (Bruit.)

M. Rouanet. — Mais comme il ne saurait y avoir aucun doute sur le mobile de ceux qui l'ont déposé, comme cette motion a été déposée dans un but politique, nous amis et moi ne voulons pas jouer le jeu de ceux qui menacent la Republique, nous voterons l'ensemble de l'ordre du jour. (Acclamations à gauche. Exclamations ironiques au centre et à droite).

L'ensemble de l'ordre du jour est mis aux voix et, après le pointage, est adopté par **285** contre **239**.

La proposition Pastre tendant à accorder un crédit de 1000 francs est renvoyée à la Commission du budget.

M. Fournière défend sa proposition ayant pour but d'abréger l'arbitrage obligatoire. Il demande l'urgence et le renvoi à la commission du travail.

L'urgence est adoptée par **377** voix contre **56**.

La séance est levée à 7 heures et renvoyé à lundi.

Physionomie de la Chambre

Nous avions aujourd'hui séance de gala au Palais Bourbon. Le gouvernement était interpelé sur les dramatiques événements de Châlon-sur-Saône et le roi de Suède assistait au débat.

Oscar II est arrivé à 2 heures 25, accompagné du ministre de Suède, de l'amiral de Maigret et d'une demi-douzaine de personnes de sa suite.

Reçu au bureau de la Chambre par un des questeurs, M. Lechevallier, il a été conduit dans la tribune du Président de la République.

C'est M. Simyan qui parlait lorsque le souverain est entré dans la salle. Tous les regards se sont tournés vers lui. Oscar II s'est assis au premier rang, ayant derrière lui l'amiral de Maigret qui, discrètement, lui expliquait la répartition des divers partis et lui désignait les personnages parlementaires les plus connus, M. Brisson, M. Ribot, M. Méline, M. Berthou.

Il écoutait très attentivement M. Simyan, l'interpellateur, puis M. Renou, qui lui avait succédé à la tribune. Son attention a redoublé quand le président du conseil a pris la parole.

M. Waldeck-Rousseau a parlé d'ailleurs avec son éloquence habituelle et il a été très applaudi, sauf des socialistes qui, souvent, l'interrompaient avec vivacité.

M. Zevaès étant monté à la tribune pour répondre au président du conseil, le roi de Suède s'est levé et s'en est allé. Pendant ce temps, la discussion de l'interpellation prenait une tournure assez vive. MM. Chaussier, Fournière, Pastre, Boutard, intervenaient tour à tour puis la discussion étant close, M. Berthelot est venu appuyer la motion d'enquête parlementaire que le président du conseil a refusé d'accepter.

C'est sur cette motion d'enquête que l'on a voté tout d'abord. Elle a été rejetée après pointage à 30 voix de majorité.

Le chiffre est faible évidemment, mais il ne faut pas oublier que dans une circonstance, les socialistes étaient obligés par leur programme, de se séparer du Cabinet.

Le pas difficile était franchi. Le gouvernement a obtenu sans peine le rejet de l'ordre du jour pur et simple qui ne jugeait pas assez explicite.

L'ordre du jour de confiance présenté par l'interpellateur a été voté par 68 voix de majorité.

C'est alors que M. Massabuau est arrivé avec son addition réprouvant les doctrines collectivistes.

Cette addition étant votée, M. Rouanet est venu déclarer que malgré l'indication de ce nombre de phrases les socialistes voteraient l'ensemble pour ne pas favoriser la manœuvre des ennemis de la Republique. Vraiment la Reale était trop grosse et la fraction avancée de la majorité ministérielle eût été impardonnable de tomber dans le piège que lui tendaient les complices de M. Méline.

T. H.

SÉNAT

Séance du 15 juin

La séance est ouverte à 3 heures 40, sous la présidence de M. Fallières.

L'ordre du jour appelle la discussion sur le projet de loi tendant à modifier la loi de 1899 sur le cadre et le mode d'établissement des cadres.

M. Bérenger, rapporteur, explique pourquoi il trouvait indispensable de modifier le texte de cette loi. Il fait connaître les modifications que le nouveau projet apporte aux dispositions des lois en vigueur.

Après un amendement de M. Monsservin, combattu par le rapporteur, le Sénat adopte les divers articles et décide qu'il passera à une seconde délibération.

Les ministres des Affaires étrangères dépose un projet de loi tendant prorogation du privilège de la Banque en Algérie.

Le sénat en lui lève à six heures et demie et renvoie à demain.

LA GUERRE

ENTRE L'ANGLETERRE ET LE TRANSVAAL

Nouvelle dépêche de Roberts

Addition de Kleriksdorp

Londres, 16 juin. — Lord Roberts télégraphie Pretoria, 15, 10 h. 30 soir, — Kleriksdorp s'est rendu le 9 courant à un détachement envoyé par le général Hunter.

Kitchener annonce que les Boers ont attaqué ce matin de bonne heure les troupes employés à la reconstruction de la voie ferrée, à quelques milles au nord de Rhenoster River.

Kitchener a envoyé des troupes montées qui ont repoussé les Boers ayant que ceux-ci aient pu endommager la voie.

Une autre dépêche de Kleriksdorp annonce que le commandant Crouje qui commandait à cet endroit avait résolu de se rendre dès qu'il fut assure de la reddition de Prétoria.

Son corps qui a été suivi par un grand nombre de Boers du voisinage.

L'Hôtel de Ville de Kleriksdorp serait rempli d'armes.

Chronique Régionale

NOS REPRÉSENTANTS

Voici commment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins :

1° Sur l'urgence de la proposition de loi de M. Rabier, tendant à interdire l'enseignement aux congrégations religieuses non autorisées.

NOND.— Ont voté *pour* : MM. Bersez, Debève, Defontaine, Dron, Evrard Eliez, Lepez, Pasqual, Sirot, Weil-Malles.

Ont voté *contre* : MM. Cochin, Dansette, Lemire, Loyer, Montalembert, Plichon, Rogez.

Se sont abstenus : MM. Barrois, Delaine, Morcrette-Ledieu, Motte.

Retenu à la commission du budget : M. Guillain.

PAS-DE-CALAIS.— Ont voté *pour* : MM. Basly, Lamendin.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Dussaussoy, Taillandier.

Se sont abstenus : MM. Fanien, Jonnart, Ribot, Rose.

Absents par congé : MM. Boudenoot, Graux.

La Chambre a adopté par 314 voix contre 179.

2° Sur le renvoi à la commission des associations de la proposition Rabier.

NORD. — Ont voté *pour* : MM. Barrois, Bersez, Debève, Delaune, Dron, Eliez, Lepez, Morcrette-Ledieu, Motte, Pasqual, Sirot, Weil-Malles.

Ont voté *contre* : MM. Cochin, Dansette, Defontaine, Loyer, Montalembert, Plichon, Rogez.

S'est abstenu : M. Lemire.

Retenu à la commission du budget : M. Guillain.

PAS-DE-CALAIS. — Ont voté *pour* : MM. Fanien, Jonnart, Ribot.

Ont voté *contre* : MM. Adam, Basly, Dussaussoy, Lamendin, Taillandier.

S'est abstenu . M. Rose.

Absents par congé : MM. Boudenoot, Graux.

La Chambre a adopté par 315 voix contre 179.

Mort de M. Jacques

Nous apprenons la mort de M. Jacques, ancien député, maire du 14e arrondissement de Paris, décédé hier soir en son domicile, 10 rue de Vanves, à l'âge de 71 ans.

Ancien instituteur à Lille, M. Jacques quitta l'enseignement vers 1870, vint à Paris et s'associa à l'exploitation d'une distillerie qui prospéra et dont il devint l'unique propriétaire.

Élu en 1877 conseiller municipal du quartier de Bellefontaine, M. Jacques conseiller autonomiste, il fut réélu plusieurs fois.

Il était, en 1889, président du conseil général quand il fut choisi par l'Union des groupes républicains comme candidat à opposer au général Boulanger dans l'élection partielle du 27 janvier.

Après une lutte très vive, M. Jacques évinca avec 462.875 voix contre 245,236 suffrages qu'obtint le général.

M. Jacques qui représenta aux élections générales du 22 septembre 1889, dans la fre circonscription du 14e arrondissement.

Il fut élu au scrutin de ballottage par 5.969 voix contre 5.890 obtenues par M. Giron, qui le battit aux élections générales de 1898.

M. Jacques était venu pour la dernière fois à Lille, lors de l'inauguration du monument Faidherbe.

Les obsèques purement civiles de M. Jacques auront lieu dimanche matin.

Festival de Boulogne

La commission municipale des Fêtes de Boulogne-sur-Mer n'organise pas, en 1900, de Festival permanent.

Elle a décidé d'accorder des allocations aux fortes musiques qui viendront donner des concerts à Boulogne pendant la saison d'été.

Les sociétés désireuses de venir à Boulogne dans ces conditions sont priées de vouloir bien adresser d'urgence leur demande à M. le Maire de Boulogne, président de la Commission municipale des Fêtes.

Train de plaisir pour l'Exposition

Train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits en 3e classe au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix, Wasquehal, Lille et Douai, à destination du Champ de Mars, sans transbordement le 17 juin.

Le retour aura lieu au départ de la gare de Paris-La Chapelle sur la ligne de La Chapelle.

Aller : Tourcoing, départ 4 h. 10 mat., Roubaix 4h. 17, Croix, Wasquehal 4 h. 26, Lille 4 h. 35, Douai 5 H. 34, arrivée au Champ de Mars 10 h. 25.

Retour (Paris gare de la Chapelle). Départ le 17, 6 heures du soir, arrivée à Douai, minuit 50 ; Lille 1 heure 30 matin ; Croix-Wasquehal, 1 heure 52 ; Roubaix, 1 heure 59 ; Tourcoing, 2 heures 06 matin.

Prix des places : Aller et retour 3e classe, Tourcoing 8 fr. 70 ; Roubaix 8 fr. 70 ; Croix-Wasquehal 8 fr. 60 ; Lille, 8 fr. 50 ; Douai 7 fr. 85.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

Attractions : Les voyageurs, en retirant leurs billets aux guichets, recevront deux coupons qui leur ouvriront gratuitement l'un à l'ascension de la Tour Eiffel, et l'autre à l'accès de la plate-forme roulante, tous deux avant une heure de l'après-midi.

Ils recevront, en outre, un plan d'ensemble de l'Exposition ainsi qu'un petit plan leur détaillant l'itinéraire qu'ils pourront suivre le soir à travers la Grande Exposition ; l'Exposition pour gagner la gare de la Chapelle, d'où partiront les trains de retour.

NOTA. — La composition de ce train étant limitée d'une façon absolue il s'en suit que le nombre des places offertes au public ne pourra excéder le chiffre de 500.

MM. les voyageurs sont, en conséquence invités à prendre leurs billets à l'avance.

LES GRÈVES

Aux Mines de Meurchin

La grève continue aux Mines de Meurchin.

Les pourparlers entamés, jeudi soir, à la réunion quotidienne, salle Lemaître, à Beuvin, 800 personnes y assistaient. M. Vilcot, secrétaire de la section syndicale de Meurchin présidait, ayant à ses côtés les délégués mineurs Tonin et Sauvage.

M. Evrard, secrétaire-adjoint du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais, prend la première la parole. Faisant un exposé de la situation de la grève, il conteste les chiffres donnés par les patrons, des ouvriers continuent à travailler ; il dit que si ces chiffres étaient exacts, la Compagnie n'aurait pas des pertes à la recherché des ouvriers.

Le député Lamendin parlant ensuite, énumère les causes qui ont amené le conflit. Les ouvriers dit-il amenant la fin de n'avoir pas tous les promesses faites il y a un an.

Voilà, dit M. Lamendin plus de 8 jours que vous êtes en grève, et afin de mettre un terme au conflit, vous vous êtes conformés aux conseils qui vous ont été donnés par notre camarade le deputé Basly, en sollicitant l'arbitrage officiel de M. Dupuitte, préfet du Pas-de-Calais.

Il y a lieu dès à présent, dit-il, de prendre des dispositions en vue du dit arbitrage. Il faut en premier lieu, que les ouvriers officiellement la Compagnie de cette résolution et lui demander qu'elle fasse connaître de son côté à M. le Préfet sa détermination.

Vous avez ensuite à établir exactement les questions qui seront soumises à M. le Préfet et à faire connaître en même temps les délégués qui représenteront.

Les grévistes consultés établissent leurs revendications comme ci-après :

1° Une meilleure répartition des aires en général vous ne nous avez atteignant 6 fr. 30 prime comprise, ainsi que le porte la dernière convention d'Arras ;

Enter le plus possible l'emploi des aides-mineurs au chargement et au rentlage du charbon et ce n'est au cas d'extrême urgence, et, alors, leur accorder une indemnité de déplacement de 1 fr.

Que le salaire des raccommodeurs qui est actuel lement de 4 fr. 50 soit porté à 5 fr. ainsi que cela existait il y a quelques mois.

2° Rétablissement des mineurs récemment congédiés et aucun reavoi se rapportant à la grève.

3° Suppression du redoublage et du travail de nuit du samedi au dimanche ;

Ne plus changer de tour trimestrielle, ni les menacer, les soumettre à des mutations, mais ce nouvelle demande.

Examiner la question des amendes infligées pour charbon sale et manque au travail.

5. Examiner à nouveau la question du charbon gras à ne pas accepter ce charbon sale qui se rattache à la participation à la prime du personnel au jour attribué à l'arrangiste.

6. Voir la possibilité de l'établissement d'une fête mentionnant le tant pour cent.

7. Libérer quoi et entière au point de vue politique et syndical.

On procède ensuite à la nomination des délégués devant représenter les ouvriers.

Ont été désignés : MM. le député Basly, président ; le député Lamendin, secrétaire-général ; Evrard, secrétaire-adjoint du syndicat des mineurs du Pas-de-Calais et MM. Pierre Boulinget, Adolphe Mainfroy, Jean Sauvage, Cromlynck, ouvriers à la Compagnie des mines de Meurchin.

La continuation de la grève, mise aux voix, est votée à l'unanimité.

La descente du vendredi

On compte à la descente du vendredi matin 313 ouvriers au travail sur 1450.

Rien de particulier à signaler, si ce n'est que les ouvriers se rendent à la descente du matin ont été accompagnés jusqu'à la mine par un certain nombre de femmes de grévistes aux cris de : Vive la grève !

***

A l'issue de la réunion de jeudi soir, la lettre ci dessous à laquelle ont été joints la liste des revendications et les noms des délégués désignés pour faire partie de l'arbitrage, a été adressée par M. le député Lamendin à M. Tacquet, directeur des mines de Meurchin.

» Monsieur le Directeur,

» Les ouvriers mineurs en grève des mines de Meurchin ont décidé dans leur réunion d'hier et au cours de cette tenue aujourd'hui, » de soumettre les reclamations ci-joinites, à » l'arbitrage de M. le Préfet du Pas-de-Calais.

» Ils vous prient de faire connaître à M. le » Prefet votre détermination à cet effet.

» Veuillez agréer, etc.

Arthur LAMENDIN

Secrétaire général du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

La Course Roubaix-Vimy et retour

Nous rappelons que c'est dimanche prochain 17 juin, qu'aura lieu la course de vitesse de 100 kilomètres sur le parcours de Roubaix à Vimy, près Arras et retour.

Les départs qui sont venus s'ajouter à ceux dont nous avons donné la liste, car l'annonce de cette manifestation sportive a rencontré partout le meilleur accueil.

Le départ sera donné à 11 h. 1/2 précises au boulevard de Fourmies, entre le pont d'eau, à Roubaix ; la distribution des brassards se fera à 11 h. ; le virage aura lieu à Vimy, à l'Hotel des Pommiers, rue de l'Egise, où les coureurs devront signer la feuille du contrôle. La course coïncidant avec la fête communale de Vimy, l'Harmonie municipale donnera un concert à l'Hôtel des Pommiers, pendant le passage des coureurs.

Dépositions enfin aux amateurs cyclistes qu'ils doivent adresser leur engagement par écrit, sans justification d'aucune licence, mais reconnaissant un droit d'inscription de 3 fr., à M. Theo Collenas 34, rue du General-Chanzy, à Roubaix.

Ont cet prix de ne pas atiendre à la dernière heure pour s'inscrire.

La course Annecullin-Lille-Annecullin

C'est le 24 juin, à 8 h. 3. du matin que sera donné le départ de cette brillante épreuve, à laquelle sont attendus les coureurs de la région en sont inscrire.

On sait que la vélocipédie, rend de grands services pour le port des dépêches, aussi la société « le Cyclone cantonal », a mis à la disposition du Gouvernement quelques prix représentés en médailles et diplômes, qui seront décernés aux sociétés de Colombophile qui lâcheront des pigeons au moment de départ, et qui arriveront le plus vite à Lille. Il pourra se rendre compte de la vitesse vertigineuse que les coureurs atteindront pour parcourir les 15 kilomètres qui séparent Lille d'Annoullin.

Les coureurs peuvent se faire également inscrire dès ce jour, chez M. Bouchez, coiffeur, place du front. 11, rue du Weis, délégué général du « Cyclone cantonal ».

ATHÉLTISME

Union sportive Tourquennoise

Dimanche 17 juin, à 7 heures, il y aura entraînement rue Auber. Nous ne saurions trop engager les membres de la section athétique à se trouver sur le terrain à l'heure exacte pour prendre part aux courses et aux exercices du saut, du poids et du disque.

Dans cette même journée, l'U. S. T. sera représentée à Paris par O. Malfait, Champion du Nord pour les courses de 100 et de 400 mètres, qui prendra part au Championnat de France sur les mêmes distances. Souhaitons bon succès à notre champion national.

Enfin, aux courses de Roubaix, dimanche prochain, deux athlètes de l'U. S. T. participeront à la course de Roubaix-Vimy.

Les sociétaires sont priés de se présenter le même jour à 7 heures du soir pour leur remettre leurs maillots.

TIR

Concours de tir à la carabine

200 fr. de prix et 0.25 de mise

Voila de quoi attirer de nombreux jeunes gens au concours de tir à la carabine, qui aura lieu dimanche des anciens élèves de l'école de la rue du Plocon à tous les membres des associations des Sociétés de tir.

Voici comment sont répartis les prix :

Haut nombre

1er prix, 15 francs ; 2e, 12 fr ; 3e, 10 fr. — 4e, 8 fr. ; 5e, 6e, 7e, 8, 9e, une couverture de laine — 3e, 10e, 4 boites savon — 11e, 12e, 13e, 3 bouteilles Malaga — 14e, 15e, 5 fr. 16e, 17e, 18e, 19e, 7e. — 20e, 3 fr. — 21e, 22e, 23e, une paire de vases.

Bas nombre

1er prix, un volume : l'Art de la boue — 2e, 3 bouteilles vieux — 3e, un volume : Hier et Aujourd'hui — 4e, une statuette — 5e, une surprise.

Concours d'associations

1er prix, 12 francs — 2e, 8 fr.

Une prime de 5 francs sera offerte à l'association comprenant le plus de divers.

RÈGLEMENT

I. — Le concours aura lieu au stand de l'école, les dimanches 10, 17 et 24 juin prochain, de 9 heures à 1 h. et de 2 h. à 6 h.

II. — Le tir se fera debout et sans appui à une distance de 25 mètres.

III. — Le tir comprendra deux séries : le haut et les nombre.

IV. — Les mises sont fixes à 0 fr. 25 donnant droit à cinq balles. Le nombre de mises est illimité.

V. — Le pointage se fera par le tireur comptera seul pour le prix. Un tireur ne pourra obtenir qu'un seul prix.

VI. — Pour obtenir un prix de bas nombre, il faut que les cinq balles se trouvent dans la cible.

VII. — En cas d'égalité de points, le gagnant sera désigné par le sort.

VIII. — Les tireurs de l'école ne pourront exécuter leur tir qu'en présence de deux tireurs étrangers à l'association qui signeront le carton.

IX. — Les tireurs ne pourront en fera le total des points fournis par les dix meilleurs cartons de la série différente. Le prix du concours d'associations seront décernés aux deux associations qui retiennent le plus haut nombre de points.

X. — Le Président du Jury de Poncon ne pourra prétendre aux deux prix du concours d'associations à la prime.

XI. — La distribution des prix aura lieu dans la salle des fêtes de l'école le dimanche 1er juillet.

SPORT HIPPIQUE

Courses de Lille

La sé réunion des Courses de Lille, qui aura lieu les dimanches 24 et 2 heures 1/2 comprend les engagements suivants :

Prix du Bois (3500 fr.). — MM. E. Dufour, *Navidale* — Comte R. de Nieuil, *Schmorie* — L. de Bobet, *Miss-Fleurie* — J. Lorthiois, *Clidic* — Comte de Chassaigne, *Trouble-Fête* — Vicomte J. de Lue, *Gugne-Fusu* — Comte de Nieuil, *Calendar* — Lorthiois, *Reposina* — A. Poulier, *Moi* — Tonvilleu, *Propriety* — Comte Bourbon-Busset, *Fraise*.

Prix du Chemin-Vert (1500 fr.). — MM. A. de la Brosse, *Billet Doux* — Baron de Grawhez, *Tu-Bis* — A. Fleurot et Comte H. de Meistre, *Bibette* — B. Guine, *Kérédon* — E. Gaston, *Girandole* — Julia, *Fétichiste* — Collet, *Hanna les Cantarelli* — J. de Lestie St-Jul, *Valcain* — L. de Maistre, *Marley* — Ferand, *Azow* — Laborde, *Prettygirl II* — R. Dérambite, *Aspin* — Delattre, *Lois II* — G. de Fraville, *Anita*.

Chronique Locale

ROUBAIX

Le nouveau commissaire central

M. J.-B. Marion, le nouveau commissaire central, successeur de M. Barroyer, est venu prendre possession de son poste, hier.

Il est arrivé au commissariat central à quatre heures et demie.

Dans les 188 décès, il y a eu 58 enfants de moins de 1 an ; 17. de 1 à 5 ans ; 10 de 5 à 19 ans ; 22 de 20 à 39 ans ; 39 de 40 à 59 ans ; 49 de 60 et au-delà.

Soutiens de famille

Les réservistes et les territoriaux appelés cette année pour accomplir une période d'exercices, ainsi que les militaires en activité de service, qui désirent solliciter de l'Autorité Militaire, la dispense en qualité de soutiens de famille, doivent se présenter (ou se faire représenter) le plus tôt possible, à la Mairie, Bureau Militaire, rue Neuve. Se étage, pour connaître les formalités préliminaires à remplir et les pièces à produire.

Chronique colombophile

Grand concours du Chantilly: aujourd'hui samedi de 3 à 7 heures (jé du soir, mise en cuisine pour le grand concours de Chantilly, donne par le Syndicat de l'Ouest, au siège de la société « a Pigeon voyageur », chez M. Dubrulle, rue de Wasquehal, à Croix et au 3e bureau d'inscription pour Roubaix, chez M. Morris, rue Blanchemaille, au « Tambour des Zouaves ».

3/0 francs de prix d'honneur répartis comme suit : 5 prix de 60 francs aux cinq premiers rosettes; 20 prix de 5 francs aux suivants. Une garniture et 3 prix de 10 francs aux 4 premières séries de 2 non vissiques, un objet d'art et 2 prix de 12 et 15 francs, aux trois séries de 3. Une serviette de table et deux prix de 12 et 15 francs aux 3 séries de quatre et une superbe medaille grand modèle au premier prix et de magnifiques diplômes spéciaux 3 couleurs et biscuites à tous les vainqueurs.

Mise exceptionnelle. 1 fr. 50 pour prix et 0.50 c. pour frais.

Les bénéfices seront ajoutés en prix supplémentaires.

Rayon réduit de la Coopérative et de Centre. — Mérage Bouvilt. Plusieurs bureaux fonctionneront à chaque siège pour éviter l'encombrement.

***

— Samedi 16 juin. inscription des pigeons participant au concours de Chantilly, organisé par le Fédération Colombophile du Nord. Fédérale réunion. 150 francs de prix d'honneur en espèces, 1 service de table à la 1re série de 2 pigeons non designés et un régulateur pour les 2 autres séries.

Sur bureau chez M. Delvoye, rue du Tilleul : 2e bureau chez M. Desmacquey, rue de France.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 13 juin, la société dite « Les sans Toubaque », a été autorisée à fonctionner légalement.

Cette société a son siège chez M. Victor Vandenbrouck, 48, rue Voltaire. Son bureau est situé rue de la Fraternité. Le bureau est composé : Président, M. Henri Desmitly. — Secrétaire, M. Albert Vandenbrouck. — Trésorier, M. V. Vandenbrouck.

LE ROI DES CAFÉS

La plus hygiénique, la plus économique, qualité extra, mélange spécial, 3 francs le kilo.

ASPTE POUR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts. Roubaix.**

WATTRELOS

Affaire de mœurs. — Le 5 juin dernier, M. Bonard, commissaire de police, arrêtait pour affaire de mœurs Vitéghe Jean, 21 ans, ouvrier peintre, demeurant à Tourcoing, 31, rue de la Cloche.

Vitéghe Jean, avait attiré dans une maison nouvelle, non encore habitée, une Fillette de neuf ans, et s'était livré sur elle à des attouchements.

Poursuivi sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur, le tribunal n'a pas retenu ce fait et une nouvelle enquête est commencée pour bien établir les poursuites.

Un escroc. — Moulin Auguste, 58 ans, demeurant à Mouscron est un maçon qui ne vit que d'escroqueries, tantôt vivant en France, tantôt en Belgique.

Jeudi matin Moulin se présentait chez la dame Van Vambeck à Brocha-de-Fer (Belgique), et lui, sous prétexte d'assurer la femme, lui faisait verser 8 fr. 30.

Aussitôt après le départ de l'escroc la dame Van Vambeck sortit sur sa porte et désignant Moulin qui s'en allait lestè de ses 8 fr. 30, dit à quelques voisines l'escroquerie qu'elle venait de faire.

— M. Delporte Floris, 35 ans, rue du Nouveau Monde, fort Mesure, singulier, chez M. L. Vanguaethem, à ou l'annuaire et le medius de le main gauche pris par une machine à plier le zinc.

— M. Henri Calteau, 21 ans, rue de Tunis, cour Guétin, 6, apprêteur, chez M. Wattel-Partier, en soulevant des pièces de tissus, s'est fait un torticolis traumatique.

— M. Charles Vanackère, 30 ans, rue d'Alma, 30, ouvrier chez M. Mathieu, 30, rue Jacquard, 63, s'est fait un effort de l'épaule gauche en serrant une vresse.

— M. Mille Jules, 48 ans, rue Archimède c. Destailleur, 9, soigneur dans le même établissement, a eu le gros orteil contusionné par la chute d'un engrenage.

— M. Leclercq Louis, 18 ans, rue de Beaumont, 453, apprêteur chez MM. Lecomte et Despréz, a eu le coude droit contusionné en graissant sa machine.

— M. Noé Albert, 40 ans, rue des Longues-Haies, charbonnier à la coopérative La Paix, s'est fait une arthrite tibio-tarsienne, en heurtant le pied contre un rail.

— Mlle Vanderbiken Blanche, 16 ans, demeurant à Tourcoing, surdoueuse chez M. Aug. Lemaire, a eu le gros orteil droit contusionné par la chute d'un rouleau d'ourdissage.

— M. Dumont Alexandre, 45 ans, rue Lamartine, 13, à Croix, teinturier chez M. Ernoult-Bayart, s'est fait un effort aux reins en serrant un écrou.

— M. Lebeau Louis, 20 ans, demeurant à Bailleul (Belgique), apprêteur chez Mme Vve Evrard Gille, rue de Lannoy, 82. s'est fracturé l'extrémité du radius gauche en tombant.

— M. Cyre Pierre, 38 ans, rue de la Limite, à Croix, tisserand chez M. Dumesnil, quand il Wattrelos, en tombant sur le pavement s'est contusionné le genou gauche.

— M. Dacoma Louis, 37 ans, demeurant à Wattrelos, chauffeur chez Mme veuve Mille, rue d'Alger, a été blessé au menton par la chute d'une porte.

— M. Bercourcelle Victor, 26 ans, demeurant à Nechin, menuisier chez M. Jonville, minotier, rue Condorcet, a eu l'orteil gauche écrasé dans un engrenage.

Conférence publique

Dimanche 17 juin, à 8 h. 1/4 du soir, une grande conférence publique, pour y soumettre par le patronage de la Société amicale d'études morales et sociales de Lille et Roubaix, aura lieu dans la salle de la Solidarité, 123, boulevard de Belfort.

M. Charles Gide, professeur d'économie politique y traitera le sujet suivant : **Les « Droits des animaux ».**

Statistique sanitaire du mois de Mai

Pendant le mois de mai dernier, l'Etat-civil a enregistré 291 naissances d'enfants vivants et 9 mort-nés; 188 décès, les mort-nés non compris; 77 mariage, 1 divorce.

Les 291 naissances d'enfants vivants se décomposent en 245 légitimes et 46 illégitimes. Les 9 mort-nés en 7 légitimes et 2 illégitimes.

Les 188 décès ont été produits par : Fièvre typhoïde, 3; Rougeole, 3; Coqueluche, 1; Diphtérie, 1; Phtisie pulmonaire, 30; Méningite tuberculeuse, 3; autres tuberculoses, 2; Cancers, 8; Méningite simple, 6; Congestion, 9; Paralysie, 1; Ramollissement cérébral, 3; Maladies organiques du cœur, 6; Bronchite aigue, 2; Bronchite chronique, 7; Pneumonie, 17; Diarrhée et Dysenterie, 2; Maladies cholériformes, 1; Débilité congénitale, 6; Sénilité, 10; Suicides, 4; autres causes de mort, 36, causes restées inconnues, 1.

Dans les 188 décès, il y a eu 58 enfants de moins de 1 an; 17. de 1 à 5 ans; 10 de 5 à 19 ans; 22 de 20 à 39 ans; 39 de 40 à 59 ans; 49 de 60 et au-delà.

Sociétés de secours mutuels

Les réservistes et les territoriaux appelés cette année pour accomplir une période d'exercices, ainsi que les militaires en activité de service, qui désirent solliciter de l'Autorité Militaire, la dispense en qualité de soutiens de famille, doivent se présenter (ou se faire représenter) le plus tôt possible, à la Mairie, Bureau Militaire, rue Neuve. 2e étage, pour connaître les formalités préliminaires à remplir et les pièces à produire.

Chronique colombophile

Grand concours du Chantilly: aujourd'hui samedi de 3 à 7 heures (jé du soir, mise en cuisine pour le grand concours de Chantilly, donne par le Syndicat de l'Ouest, au siège de la société « a Pigeon voyageur », chez M. Dubrulle, rue de Wasquehal, à Croix et au 3e bureau d'inscription pour Roubaix, chez M. Morris, rue Blanchemaille, au « Tambour des Zouaves ».

3/0 francs de prix d'honneur répartis comme suit : 5 prix de 60 francs aux cinq premiers rosettes; 20 prix de 5 francs aux suivants. Une garniture et 3 prix de 10 francs aux 4 premières series de 2 non vissiques, un objet d'art et 2 prix de 12 et 15 francs, aux trois séries de 3. Une serviette de table et deux prix de 12 et 15 francs aux 3 séries de quatre et une superbe medaille grand modèle au premier prix et de magnifiques diplômes spéciaux 3 couleurs et biscuites à tous les vainqueurs.

Mise exceptionnelle. 1 fr. 50 pour prix et 0.50 c. pour frais.

Les bénéfices seront ajoutés en prix supplémentaires.

Rayon réduit de la Coopérative et de Centre. — Mérage Bouvilt. Plusieurs bureaux fonctionneront à chaque siège pour éviter l'encombrement.

***

— Samedi 16 juin. inscription des pigeons participant au concours de Chantilly, organisé par la Fédération Colombophile du Nord. Fédérale réunion. 150 francs de prix d'honneur en espèces, 1 service de table à la 1re série de 2 pigeons non designés et un régulateur pour les 2 autres séries.

Sur bureau chez M. Delvoye, rue du Tilleul : 2e bureau chez M. Desmacquey, rue de France.

Les sociétés qui naissent

Par arrêté préfectoral en date du 13 juin, la société dite « Les sans Toubaque », a été autorisée à fonctionner légalement.

Cette société a son siège chez M. Victor Vandenbrouck, 48, rue Voltaire. Son bureau est situé rue de la Fraternité. Le bureau est composé : Président, M. Henri Desmitly. — Secrétaire, M. Albert Vandenbrouck. — Trésorier, M. V. Vandenbrouck.

LE ROI DES CAFÉS

La plus hygiénique, la plus économique, qualité extra, mélange spécial, 3 francs le kilo.

ASPTE POUR L'ARMÉE

En vente, gros et détail : **68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts. Roubaix.**

WATTRELOS

Affaire de mœurs. — Le 5 juin dernier, M. Bonard, commissaire de police, arrêtait pour affaire de mœurs Vitéghe Jean, 21 ans, ouvrier peintre, demeurant à Tourcoing, 31, rue de la Cloche.

Vitéghe Jean, avait attiré dans une maison nouvelle, non encore habitée, une Fillette de neuf ans, et s'était livré sur elle à des attouchements.

Poursuivi sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur, le tribunal n'a pas retenu ce fait et une nouvelle enquête est commencée pour bien établir les poursuites.

Un escroc. — Moulin Auguste, 58 ans, demeurant à Mouscron est un maçon qui ne vit que d'escroqueries, tantôt vivant en France, tantôt en Belgique.

Jeudi matin Moulin se présentait chez la dame Van Vambeck à Brocha-de-Fer (Belgique), et lui, sous prétexte d'assurer la femme, lui faisait verser 8 fr. 30.

Aussitôt après le départ de l'escroc la dame Van Vambeck sortit sur sa porte et désignant Moulin qui s'en allait lestè de ses 8 fr. 30, dit à quelques voisines l'escroquerie qu'elle venait de faire.

Ces femmes connaissant Moulin n'eurent pas grande peine à persuader à la dame Van Vambeck qu'elle venait d'être volée.

Celle-ci, fortement, se mit à la poursuite du filou et le rejoignant dans un cabaret de la frontière réclama son argent. Pour l'apaiser, l'escroc lui restitua 6 fr 95 et prit la fuite sur France. De suite un plus furieux d'avoir été ainsi jouée, Mme Van Vambeck le poursuivit en criant : au voleur.

A ses cris, deux passants arrêtèrent Moulin sur le territoire français, à cent mètres de la frontière.

Celui-ci se défendit et tout en discutant avec ceux qui l'avaient arrêté se rapprochait de la frontière. A un certain moment, faisant un bond, il se sauvait, car, libre, il était rentrer en Belgique où il fut saisi par le gendarme qui, devant les déclarations de dame Van Vambeck conduisit le filou à M. Bossard, commissaire de police, qui le fit conduire en attendant que la gendarmerie le transfère à Lille ou mutin.

CROIX

Conférence publique. — Ce soir samedi 16 juin, à 8 heures et demie du soir, dans la salle des Glycines, Grand'Place, grande conférence publique et contradictoire sera faite par Sébastien Faure, qui traitera ; «La mêlée politique».

Exploit de gamins. — Jeudi soir, M. Trutat, sortait, avec sa fille, du sous jardin, situé rue Lamartine, lorsqu'il fut attaqué à coups de pierres par une bande de gamins. Un des projectiles le blessa grièvement à l'œil droit.

Plainte a été portée par la police.

Les auteurs de ce méfait sont connus, ils habitent tous Croix.

WASQUEHAL

Enquête de commodo et incommodo. — Une enquête de commodo et incommodo est ouverte, du samedi 16 juin au 23 juin prochain, de neuf heures du matin à midi, et de deux à quatre heures du soir, relativement à la demande faite par la Société anonyme des établ